



RAPPORT D'ÉTAPE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DE LA CITES

Préparé pour la ____^e session du Comité permanent de la CITES

Partie : [République du Congo]

Période de rapport : [30 juin 2016] – [29 Août 2017]

Veillez envoyer le formulaire complété au Secrétariat CITES par courrier électronique à l'adresse suivante : info@cites.org le 29 aout 2017 au plus tard.

SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI

La République du Congo (RC), a ratifié sur le plan international une panoplie de conventions et d'accords dans le domaine de la conservation et la gestion durable de la biodiversité ; entre autres la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES).

Dans ce cadre, le Congo, notre pays, par le truchement de ses organes de Gestion CITES (CG), notamment la Direction Générale de l'Economie Forestière, la Direction de la Faune et des Aires Protégées et le point focal pour la gestion de l'Ivoire ne ménagent aucun effort, quant à la mise en œuvre effective du condensé des actions prévues dans son PANI ; dont le but visé est de combattre le braconnage de l'éléphant de forêt dans les massifs forestiers et sa conséquence, le commerce illicite de l'ivoire en pleine expansion sur l'ensemble du territoire national.

A titre de rappel, le PANI du Congo avait bel et bien été approuvé par le Secrétariat Général de la CITES, en date du 12 mars 2015.

Etat d'avancement des activités :

Tel que nous l'avons signalé dans nos précédents rapports d'étapes au PANI disponibles au Secrétariat de la CITES, la question des fonds non disponibles demeure jusqu'à nos jours la préoccupation majeure pour la mise en œuvre effective par le Congo des actions dudit plan d'action.

Malgré la difficulté supra citée, relative à la réalisation à bon escient du panel des actions du PANI, le Congo, en étroite collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), notamment Stop Ivory (SI), Wildlife Conservation Society (WCS-Congo), le Fonds pour l'éléphant d'Afrique, ainsi que le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF) a pu avec les moyens de bord mis à sa disposition, réaliser avec succès quelques-unes des activités prévues au titre de son PANI, dans la période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 29 Août 2017.

Il sied de signaler que les 20,21 et 22 février 2017 à Brazzaville, le Ministère de l'Economie Forestière du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE) avec les différentes administrations impliquées de l'application de la loi ainsi que les partenaires Publics-Privés, avaient procédé au cours d'un atelier à la validation finale du Plan d'Action National pour l'Ivoire (PANI) et à l'élaboration des grandes lignes du Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE) en République du Congo.

Le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE) a bénéficié de l'appui technique et financier de WCS-Congo et de Stop Ivory.

Aussi, dans le cadre de la lutte contre la criminalité environnementale, le Ministère de l'Economie Forestière du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE), avec toutes les administrations publiques impliquées de l'application de la loi et des ONG de Conservation avaient procédé à la validation finale des recommandations issues du rapport de mission effectuée au Congo par les experts sur la compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces Sauvages et aux Forêts (ICCWC).

Enfin, le Congo, notre pays avec l'appui technique et financier du Programme Mondial des Nations Unies pour le Développement (PNUD), vient de se doter le 26 juin 2017 de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action de lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite des Espèces et Produits de la Faune et de la Flore Sauvages, découlant de la stratégie commune Africaine.

Conformément au canevas de travail édicté par la CITES aux Etats parties, les activités ci-après ont été classées numériquement par catégorie :

- Activités réalisées 2 ;
- Activités substantiellement réalisées 0 ;
- Activités en bonne voie 10 ;
- Des progrès partiels 7 ;
- En attendant la fin d'une action 0 ;
- Non commencée 7 ;

Perspectives à venir :

Le Plan d'Action National pour l'Ivoire (PANI) est pour nous un outil efficace de travail administratif et technique qui permet d'orienter de façon précise les différentes institutions chargées d'appliquer la loi contre le grand braconnage de l'éléphant et le commerce illicite de l'ivoire, en pleine expansion tant au niveau national qu'international.

Ainsi, nous osons croire que la mise en œuvre dans les jours à venir de la stratégie Nationale et du Plan d'Action de Lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce des Espèces et Produits de la Faune et de la Flore sauvages du Congo devrait trouver des solutions palliatives à l'atténuation de ce fléau, à l'horizon 2025 sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, nous profitons de cette occasion pour lancer un appel pressant au Comité Permanent de la CITES, en vue d'appuyer les efforts de financement du PANI par le biais des partenaires au développement et des ONG de conservation (WCS-Congo, Stop Ivory, PNUD,...)

SECTION B : Évaluation sommaire des actions (degrés d'avancement attribués)

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
1. Législation et réglementation			1.1- Diligenter la publication des textes d'application de la nouvelle loi sur la Faune et les Aires Protégées au Secrétariat général du Gouvernement			1.2- Proposer au Conseil de Ministres de la COMIFAC, l'examen d'une harmonisation des dispositions pénales en matière de trafic d'espèces protégées et de l'ivoire en bandes organisées
2. Poursuites Judiciaires			2.1- Sensibiliser et former les juges et Procureurs afin de traiter les délits de faune avec responsabilité et rigueur 2.2- Mettre en place un réseau de Procureur sur les délits de braconnage de grande faune 2.3- Mettre en place un mécanisme de gestion et de suivi du contentieux sur la faune et une base de donnée sur la suite aux dossiers			

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
3. Renseignements et enquêtes	<p>3.5- Inventaire des dépôts de stocks d'ivoires à travers le pays</p> <p>3.6- Mise en place d'un système de gestion et de contrôle de l'ivoire</p>		3.4- Renforcer les capacités des agents de terrain concernés par la lutte contre les crimes environnementaux et les poursuites judiciaires légales sur l'ensemble du territoire national	<p>3.2- Démanteler les réseaux de trafic et de vente illégale de carabine et de munitions spécialisées.</p> <p>3.3- Travailler en synergie avec les services de l'intelligence dans le démantèlement de réseau de trafic de l'ivoire et d'autres produits de l'Elephant de forêts.</p> <p>3.7- Renforcement des pouvoirs, des moyens techniques et opérationnels des officiers de police judiciaire</p>		3.1- Opérationnaliser l'unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux mafieux de trafic de l'ivoire.

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
4. Coopération inter institutionnelle à l'échelle nationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages			<p>4.3- Promouvoir la concertation sous régional avec la LAB et le commerce illicite de l'ivoire</p> <p>4.5- Renforcer la collaboration et la mise en place d'un système d'échanges d'informations entre les services de renseignements et coordination avec les agences spécialisées</p>	<p>4.2- Renforcer les liens avec Interpol et les institutions internationales impliquées dans la lutte contre le commerce illicite de l'ivoire</p> <p>4.4- Mise en application des outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts d'ICCWC pour fournir un cadre institutionnel</p> <p>4.6- Mettre en place une commission mixte de travail sur le suivi et la mise en œuvre du PANI</p>		4.1- Opérationnaliser le comité national de lutte anti braconnage

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
5. Opération de lutte contre la Fraude			<p>5.3- Renforcer les capacités des agents LAB dans les Aires Protégées, dans les concessions forestières à forte densité d'éléphants de forêt</p> <p>5.4-Améliorer les investigations sur scène crimes et le renseignement comme pilier LAB complémentaire aux patrouilles dans et autour des Aires Protégées</p> <p>5.5- Opérationnalisation SMART comme système de suivi des activités LAB dans toutes les Aires Protégées, les USLAB et au niveau central</p>	<p>5.1- Renforcer les capacités opérationnelles et les systèmes de contrôle des autorités compétentes impliquées dans la lutte contre le trafic illicite de l'ivoire et d'autres espèces dans les ports, les aéroports, les marchés, les bijouteries, les frontières terrestre et les grands centres urbains</p>		<p>5.2- Elaborer les protocoles d'accords avec les compagnies de transports aériens, terrestres et maritimes.</p>

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
6. Sensibilisation, Communication et éducation du public						<p>6.1- Mettre en place un plan de travail avec quelques médias audiovisuels</p> <p>6.2-Production des supports audiovisuels (films et documentaires, posters et autres affiches)</p> <p>6.3-Lancement de la campagne de sensibilisation du public sur le braconnage de l'éléphant de forêt et le commerce illicite de l'ivoire</p>

SECTION C : Évaluation détaillée des actions

ACTION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<i>Pilier 1 : Législation et Règlementation</i>		
1.1- Diligenter la publication des textes d'application de la nouvelle loi sur la Faune et les Aires Protégées au Secrétariat général du Gouvernement	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à la tenue des élections présidentielles en Mars 2016 et du remaniement du gouvernement qui s'en est suivi, ces textes déjà transmis au Secrétariat Général du Gouvernement ont été renvoyés au Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE) pour y apporter d'éventuels amendements. • En Mai 2017, une Commission de travail ministérielle a été mise en place en vue de la validation finale de ces textes qui seront par la suite transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour leur examen et adoption en Conseil des Ministres.
1.2- Proposer au Conseil de Ministres de la COMIFAC, l'examen d'une harmonisation des dispositions pénales en matière de trafic d'espèces protégées et de l'ivoire en bandes organisées	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le Congo est membre de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) et dispose aussi d'une coordination de la COMIFAC qui devrait réaliser cette activité dans les prochaines années.</i>
<i>Pilier 2 : Poursuites judiciaires</i>		
2.1- Sensibiliser et former les juges et Procureurs afin de traiter les délits de faune avec responsabilité et rigueur	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Avril 2016 – Juillet 2017 (en cours) : Une étude judiciaire a été initiée par WCS en collaboration avec le MEFDDE et le Ministère de la Justice dans le but de mieux comprendre le fonctionnement du système judiciaire à l'égard du traitement des affaires sur la faune, et de sensibiliser les différentes autorités sur le terrain au sujet de la législation et des procédures en vigueur dans le Pays. <i>Le résultat de cette étude (prévu pour Octobre 2017) conduira à un certain nombre de recommandations pour l'année à venir, dont la sensibilisation et la formation des Juges et Procureurs sur les infractions relatives à la faune.</i> • En Septembre 2016, un atelier sur le thème « Conservation, Justice et Sécurité dans le Département de la Sangha » a été organisé afin de rassembler les autorités publiques, judiciaires, militaires ainsi que les partenaires techniques autour de questions centrales sur la lutte contre le braconnage et le commerce illicite des espèces protégées. Ces deux jours ont été l'occasion de sensibiliser les parties prenantes dont les Magistrats du

		Département sur la législation en vigueur, et de discuter des lacunes législatives pour formuler des recommandations précises en vue d'une réforme et de formations futures.
2.2- Mise en place d'un réseau de Procureurs spécialisés sur les délits de braconnage de grande faune	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Une table ronde sera organisée courant 2017, pour mener une réflexion sur la possibilité de créer des chambres environnementales au sein de certain Tribunaux de Grande Instance du Pays - ce qui, par conséquent, contribuera au renforcement des capacités et à la spécialisation des procureurs sur les délits de faune.
2.3- Mettre en place un mécanisme de gestion et de suivi du contentieux sur la faune et une base de donnée sur la suite aux dossiers	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Avril 2016 – Juillet 2017 (en cours) : Dans le cadre de l'étude judiciaire initiée par WCS en collaboration avec le MEFDDE et le Ministère de la Justice, des missions de terrain ont été effectuées auprès de 9 juridictions du Pays (choisies en fonction de leur proximité avec des parcs nationaux et donc susceptibles d'avoir traité un grand nombre d'affaires sur la faune). Les missions ont notamment consisté à récolter des données sur les affaires traitées de 2008 à nos jours, et liées au braconnage et au commerce illicite des espèces protégées, afin de constituer les prémices de la future base de données, pour le suivi du contentieux sur la faune. <i>La prochaine étape consistera à rechercher un modèle adapté à la République du Congo pour assurer la gestion et le suivi des affaires des arrestations jusqu'aux condamnations.</i>
Pilier 3 : Renseignements et enquêtes		
3.1- Opérationnaliser l'Unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux mafieux de trafics de l'Ivoire	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> • Cet objectif fait partie des activités prioritaires de la Stratégie Nationale de lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite des Espèces et Produits de la Faune Sauvages du Congo validée en Juin 2017. La mise en œuvre de cette stratégie permettra d'opérationnaliser cette Unité.
3.2- Démanteler les réseaux de trafics de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanale, lances de fer empoisonnées)	Progrès Partiel	<ul style="list-style-type: none"> • En Juillet 2016, les recommandations issues du rapport de mission effectuée par les experts de l'ICCWC, dans le cadre de la lutte contre la criminalité environnementale au Congo, a fait l'objet d'une validation par toutes les parties prenantes impliquées dans l'application de la Loi (Gendarmerie et Police nationale, Douanes, Défense Nationale, Justice, Finances, Intérieur, Eaux et Forêts et ONG de conservation). <i>La mise en œuvre effective de ces recommandations devrait trouver des solutions à cette question.</i> • A ce sujet, une note circulaire numéro 00530 du 11 Août 2017 du Directeur Général de l'Economie Forestière a été prise en vue du contrôle sur la circulation et la détention de munitions et poudre de chasse à travers le Pays.
3.3- Travailler en synergie avec les services de l'intelligence dans le	Progrès Partiel	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant cette période, des missions conjointes de terrain à travers le pays ont été réalisées par les Directions Départementales de l'Economie Forestière, la Gendarmerie Nationale, la Justice et le Projet d'appui à l'application de la Loi sur la faune sauvage (PALF).

démantèlement des réseaux mafieux de trafics de l'ivoire et d'autres produits de l'éléphant de forêt		
3.4 - Renforcer les capacités des agents de terrain concernés par la lutte contre les crimes environnementaux et les poursuites judiciaires légales sur l'ensemble du territoire national	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude judiciaire entreprise par WCS depuis 2016 en collaboration avec le MEFDD et le Ministère de la Justice a eu pour but de recenser toutes les affaires relatives à la faune, traitées par les principaux Tribunaux du Pays depuis 2008. <i>Les recommandations issues de ce rapport participeront au renforcement des capacités et des poursuites judiciaires.</i> • Entre temps, les arrestations et les poursuites judiciaires concernant les affaires de faune se sont poursuivies à travers tout le Pays, avec le concours des partenaires techniques (WWF, WCS, PALF, African Parks), via des juristes spécialisés. Entre Juin 2016 et Aout 2017, plus de 130 personnes ont été déférées devant les Tribunaux pour des infractions de faune, et des condamnations sévères ont été prononcées (5 ans de prison ferme) notamment à l'encontre d'individus récidivistes. • Août 2016 : Grâce à l'affectation des fonds du Fonds Eléphant d'Afrique, une formation des agents évoluant dans les Aires Protégées, les USLAB, le Bureau National de l'Accord de Lusaka et les Directions Départementales de l'Economie Forestière de la Sangha et de la Cuvette-Ouest a été organisée à KABO.
3.5- Inventaire des dépôts de stocks d'ivoires à travers le pays	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire régulier des stocks d'ivoires est réalisé dans la majorité des Départements du Pays au cours de l'année, grâce à la mise en place d'un système de gestion des stocks développé sur tablette par Stop Ivory. • Un rapport d'inventaire des stocks d'ivoire a été soumis au Secrétariat de la CITES le 28 février 2017, conformément aux dispositions de la Convention. • Des travaux de réaménagement du magasin du stockage de l'ivoire du Ministère en charge de la Faune et des Aires Protégées ont été réalisés avec le financement du Fonds pour l'Eléphant d'Afrique.
3.6- Mise en place d'un système de gestion et de contrôle d'ivoire	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • En 2016, un système de gestion et de contrôle des stocks d'ivoire a été mis en place au niveau national. Développé par Stop Ivory, ce système a été diffusé avec l'appui technique de WCS, auprès des agents de l'administration forestière évoluant dans les Aires Protégées, les Directions Départementales et les Directions centrales. • <i>Une mission d'échange d'expérience des agents du Ministère en charge de la Faune et des Aires Protégées au Kenya et en Tanzanie est en cours de préparation.</i>

3.7- Renforcement des pouvoirs, des moyens techniques et opérationnels des officiers de police judiciaire (OPJ)	Progrès Partiel	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre effective des recommandations issue du rapport de mission effectuée au Congo par les Experts d'ICCWC, déjà validées en juillet 2016 à Brazzaville devraient remédier à cette question.
Pilier 4 Coopération interinstitutionnelle à l'échelle internationale et nationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages		
4.1-Opérationnaliser le comité national de lutte anti braconnage	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> La Stratégie Nationale et du Plan d'Action de Lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite des Produits et Espèces de la Faune Sauvages du Congo a été validée le 26 juin 2017 à Brazzaville. L'opérationnalisation du comité national de lutte anti braconnage figure parmi les activités prioritaires de la Stratégie.
4.2- Renforcer les liens avec Interpol et les institutions internationales impliquées dans la lutte contre le commerce illicite de l'ivoire	Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre effective des recommandations issues du rapport de mission effectuée au Congo par les Experts d'ICCWC, déjà validées en juillet 2016 à Brazzaville devraient remédier à cette question. Septembre 2016 – Janvier 2017 : une enquête internationale de l'Interpol et de l'Accord de Lusaka a été menée à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC) dans le cadre de saisies de pointes d'ivoire effectuées en 2014 au Vietnam et 2015 en Thaïlande en provenance de la RDC via le port de Pointe Noire de la République du Congo.
4.3- Promouvoir la concertation sous régionale avec la LAB et le commerce illicite de l'ivoire	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> Le Congo a contribué dans les années passées à la mise en place de plusieurs initiatives de conservation transfrontalières qui se sont matérialisées par la signature des accords de coopération particulier dans la sous-région (accord du tri national de la Sangha (TNS), (Accord de coopération binational avec la RDC Lac Tele/Lac Tumba) et par la mise en place des brigades mixtes de patrouilles des Ecogardes des Aires Protégées contiguës (Congo, Centrafrique et Cameroun). Ces initiatives sont toujours en vigueur.
4.4- Mise en application des outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts d'ICCWC pour fournir un cadre institutionnel	Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> Juillet 2016 : Validation finale des recommandations issues du rapport de mission des experts de l'ICCWC Juin 2017 : Validation finale de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action de Lutte contre l'Exploitation illégale et le commerce illicite des produits et espèces de la faune sauvage du Congo.
4.5- Renforcer la collaboration et la mise en place d'un système d'échanges d'informations entre	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> Le Congo dispose d'un point focal Interpol qui est opérationnel ainsi que celui de l'ICCWC. En Avril 2017, un atelier national d'échange sur le projet Africa-Twix sur la lutte contre la criminalité faunique et le trafic illicite des produits forestiers, organisé par TRAFFIC, s'est tenu à Brazzaville. Africa-Twix est un outil

les services de renseignements et coordination avec les agences spécialisées		Internet développé pour faciliter l'échange d'informations et la coopération entre les autorités de contrôle CITES et les agences responsables de l'application de la loi dans 5 pays visés par le projet, à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RCA et la République Démocratique du Congo.
4.6- Mettre en place une commission mixte de travail sur le suivi et la mise en œuvre du PANI	Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> En Novembre 2016, une Commission technique a été créée pour superviser l'élaboration du Plan d'Action National pour l'Eléphant en République du Congo. En Février 2017, un atelier a été organisé pour amorcer son développement, au cours duquel le PANI a été officiellement validé par les parties prenantes. Sachant que les objectifs du PANI seront intégrés au PANE, la Commission technique créée pour le suivi du PANE pourra jouer le rôle de suivi et de mise en œuvre du PANI sous réserve de validation (lors de l'atelier de validation finale du PANE prévu au cours de l'année 2017).
Pilier 5 : Opération de lutte contre la fraude		
5.1- Renforcer les capacités opérationnelles et les systèmes de contrôle des autorités compétentes impliquées dans la lutte contre le trafic illicite de l'ivoire et d'autres espèces dans les ports, les aéroports, les marchés, les bijouteries, les frontières terrestre et les grands centres urbains	Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> Pendant cette période, des missions conjointes de répressions et de contrôles ont été réalisées à travers le pays (PALF, Gendarmerie Nationale et Directions Départementales de l'Economie Forestière), au cours desquels une quantité importante des pointes d'ivoires ont été saisies aux mains des délinquants fauniques. Plusieurs trafiquants ont été arrêtés et déférés. Grace à l'affectation de financement du Fonds pour l'Eléphant d'Afrique, une mission de sensibilisation et concertation avec les agents évoluant dans les services départementaux et sous préfectoraux intervenant dans le domaine de l'application de la loi sur la faune et les aires protégées a été réalisée du 20 au 29 septembre 2016, dans le département de la cuvette-Ouest par les cadres de la Direction Générale de l'Economie Forestière. Celle-ci avait pour but essentiel d'organiser des réunions inter services en vue de mettre en place une stratégie commune permettant d'échanger régulièrement les informations sur l'état des lieux relatifs au braconnage des éléphants, ainsi que de déceler et démanteler les réseaux mafieux de trafic de pointes d'ivoires, qui se développent illicitement dans le département supra cité notamment dans les localités de Mbomo et d'Ewo.
5.2- Elaborer les protocoles d'accords avec les compagnies de transports aériens, terrestres et maritimes.	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> <i>La validation finale du PANI par toutes les parties prenantes ayant déjà eu lieu, cette question pourra être solutionnée dans les jours à venir</i>

5.3- Renforcer les capacités des agents LAB dans les Aires Protégées, dans les concessions forestières à forte densité d'éléphants de forêt	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Formations régulières réalisées au cours de l'année dans les aires protégées en collaboration avec les partenaires techniques.
5.4- Améliorer les investigations sur scène crimes et le renseignement comme pilier LAB complémentaire aux patrouilles dans et autour des Aires Protégées	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et installation de technologies pour l'amélioration du renseignement dans les aires protégées en collaboration avec les partenaires techniques.
5.5- Opérationnalisation SMART comme système de suivi des activités LAB dans toutes les Aires Protégées, les USLAB et au niveau central	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours de cette période, l'opérationnalisation du système SMART qui compte 7 points focaux, s'est poursuivi. • Des ateliers pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte anti-braconnage insérant un module de planification SMART a été organisé sur 4 sites (Lac Télé, au Parc National d'Odzala, au Parc National de Nouabale-Ndoki et l'Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (USLAB) de Ngombe). • Aout 2017 : Un atelier de formation national SMART a été organisé auprès des administrateurs de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP).
Pilier 6 Sensibilisation, communication et éducation du public		
6.1- Mettre en place un plan de travail avec quelques médias audiovisuels	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>De nouveaux projets pourraient voir le jour en fonction de l'affectation de la deuxième tranche de financement par le Fonds Eléphant d'Afrique.</i>
6.2- Production des supports audiovisuels (films et documentaires,	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>De nouveaux projets pourraient voir le jour en fonction de l'affectation de la deuxième tranche de financement par le Fonds Eléphant d'Afrique.</i>

posters et autres affiches)		
6.3- Lancement de la campagne de sensibilisation du public sur le braconnage de l'éléphant de forêt et le commerce illicite de l'ivoire	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La validation finale du PANI par toutes les parties prenantes ayant déjà eu lieu ainsi que l'élaboration des grandes lignes et l'adoption de la vision et des objectifs du PANE en République du Congo, ces initiatives devraient amorcer le lancement d'une campagne à l'échelle nationale</i>

Section D : Annexe (information complémentaire) (FACULTATIVE)

[Vous pouvez inclure en annexe des informations complémentaires ou plus détaillées (p. ex. photos, communiqués de presse, etc.) afin de préciser les progrès accomplis et les actions achevées. Veuillez regrouper les informations sous le pilier pertinent du plan et y faire référence dans les sections A et/ou C, selon les besoins (p. ex. « Voir annexe »). Veuillez préciser brièvement ce que représente chaque élément. Lorsque les éléments complémentaires ne peuvent pas être inclus en annexe, veuillez les soumettre en tant que fichiers distincts aux côtés du rapport d'étape et faire référence à ces éléments complémentaires dans l'annexe en indiquant qu'ils ont été soumis séparément.]

PILIER 1 : Législation et réglementations

[Description des informations fournies]

PILIER 2 : Mesures de lutte contre la fraude au niveau national et collaboration interinstitutionnelle

[Description des informations fournies]

Etc.